CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Sociale

2026/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 19 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle de réunion du 1er étage pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Madame Monique LORES Vice-Présidente

Monsieur Tonino PANETTA qui a ouvert la séance, Président du CCAS a quitté la salle au moment de la présentation et du vote du budget qui a été présidé par Madame Monique LORES, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS :
Monsieur DRUART Frédéric – Monsieur BOURVEN Julien - Madame ROUSSEAU Mireya –Madame FONTAINE Sabrina – Madame WANDJI Caline - Madame LOWINSKI Eva - Madame FADLI Hafida– Madame COHEN Rachel - Madame CHENU Stéphanie

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame DESPRES Catherine - Monsieur HUTIN Sébastien - Madame HOUINSOU Alexia

ETAIT ABSENTE :
Madame KALUZA Monique – Monsieur BELHOUAS Salem - Monsieur NORTIER Gilles

ETAIT REPRESENTEE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mathieu VICOGNE

Membres composant le Conseil : 17 **en exercice : 17**

Présents : 10 ***Représentée : 0*** ***Excusés : 3*** ***Absent : 3***

ONT VOTE : Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026
BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

Madame la Vice-Présidente rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de voter le budget primitif du CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu l'article R 123-20 du code de l'Action Social et des Familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260309-DELIB2026-10-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Vu la délibération n°2026/ du 9 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2026,

- Vu la délibération n° 2023/37 du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2023 nommant Madame Monique LORES vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

- Vu la délibération n° 2023/38 du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2023 attribuant les délégations du Président à Madame Monique LORES vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Approuve le budget primitif 2026, budget principal, chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, détaillé dans le document joint et arrêté comme suit :

EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	3 012 934,00 €	3 012 934,00 €
	INVESTISSEMENT	15 240,00 €	15 240,00 €
	TOTAL	**3 028 174,00 €**	**3 028 174,00 €**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 9 mars 2026

Pour copie conforme

Monique LORES
Vice-Présidente du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260309-DELIB2026-10-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2026